



Paris, le 4 septembre 2015

Nomination à l'Ordre national des pharmaciens

Madame Caroline Lhopiteau a été nommée Directeur général de l'Ordre national des pharmaciens (ONP) le 1^{er} septembre 2015 par les instances de gouvernance de l'Ordre. Il s'agit d'une fonction nouvellement créée au sein de l'Ordre.

Cette nouvelle organisation finalise la restructuration administrative engagée il y a quelques années afin que l'ONP assure au mieux ses missions et apporte aux pharmaciens le meilleur service, dans un environnement en pleine mutation, avec des enjeux importants.

Recrutée en 2002 pour créer la Direction juridique, Madame Caroline Lhopiteau sera désormais chargée d'encadrer l'activité de l'équipe de direction de l'Ordre et de coordonner l'action entre les 7 conseils centraux et le Conseil national. Elle assistera le Président et les instances de l'Ordre pour préparer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'institution.

«Habitée à gérer des dossiers à forte complexité et à piloter des projets transversaux, Madame Lhopiteau a toute ma confiance pour réussir dans ce poste à haute responsabilité. Son expérience juridique et organisationnelle et sa connaissance de l'institution et du secteur pharmaceutique lui donnent tous les atouts pour accomplir ses nouvelles missions avec l'efficacité que les conseillers ordinaires et ses collègues lui reconnaissent » se réjouit Madame Isabelle Adenot, Président.

L'Ordre des Pharmaciens regroupe plus de 74.000 professionnels en exercice (biologistes, hospitaliers, titulaires et adjoints d'officine, pharmaciens responsables de l'industrie pharmaceutique, pharmaciens responsables de la distribution en gros, en métropole, départements et collectivités d'Outre-Mer).

Il emploie 200 personnes qui sont réparties entre le Conseil National et les Conseils Centraux situés à Paris, les 21 Conseils Régionaux et les délégations des départements d'outre-mer.

Les conseils sont animés par plus de 700 conseillers ordinaires, titulaires et suppléants.

Les principales missions de l'Ordre sont fixées par l'article L. 4231-1 du code de la santé publique :

- Assurer le respect des devoirs professionnels ;
- Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- Veiller à la compétence des pharmaciens ;
- Contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

PRPA
Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr
Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
Tél : 01 77 35 60 98